

Délibération n°2022/07 du 14 avril 2022

**Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa au Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification BTP 42**

Le Conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8

Après en avoir délibéré le 14 avril 2022, décide :

**Article I**

Le conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa en tant que membre du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification BTP 42.

**Article II**

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

**Article III**

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil le 14/04/2022

La Présidente par intérim du Conseil d'administration

Nathalie Vaysse